

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE
ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique qui touche les porcs domestiques et les sangliers et n'est pas contagieuse pour l'Homme. Afin d'en prévenir la propagation, les propriétaires de porc de compagnie ou de petit élevage familiale sont invités à en faire la déclaration auprès de la Mairie.

LEFFARMOR
communauté

ACCUEIL EAU ET ASSAINISSEMENT 02 96 79 77 97

Accueil du public sur 2 sites

Le service vous accueille du lundi au vendredi - Fermé le jeudi après-midi

- à Châtelaudren-Plouagat (31 rue de la Gare) de 9h00 à 12h00
- à Lanvollon (Moulin de Blanchardeau) de 13h30 à 17h00

☎ 2 sites, un seul numéro en cas d'urgence : 02 96 79 77 97 - 24/24



Votre espace personnalisé sur : eau.leffarmor.fr

Votre identifiant et mot de passe (cadre jaune en haut à droite de votre facture)



Modes de paiement

Sur votre espace personnalisé : paiement sécurisé en ligne

Au centre d'encaissement à Rennes : par Tip ou chèque

Aux bureaux d'accueil



Permanences Assainissement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : une permanence par semaine pour échanger sur votre dossier d'assainissement non collectif : mise aux normes, dépôt des documents, vente immobilière, conseils, informations diverses.

Service Public d'Assainissement collectif (SPAC) : permanence sur rendez-vous pour le montage des dossiers d'aide pour la remise aux normes des branchements collectifs privés.

Dates, lieux et horaires des permanences sur www.leffarmor.fr



APPEL A PROJET JEUNES
20ème EDITION 2020 - 2021

Mieux vivre en milieu rural

L'objectif de ce concours est d'encourager la réalisation de projets par des jeunes de 13 à 22 ans résidant en milieu rural afin qu'ils contribuent à l'animation de leur commune.

Le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la MSA d'Armorique dans la rubrique : Votre MSA/Événement/La MSA et les jeunes.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à la MSA d'Armorique pour le 18 décembre 2020.

Pour plus de renseignements :

Annie Bertrand : 06 73 98 17 57

Sandrine Marc : 06 85 07 56 85

Jean-Paul Jaffrès : 06 72 87 13 58

Envie de faire bouger les choses autour de vous?
Participez à l'Appel à projets jeunes de la MSA!
Présentez un projet et remportez une bourse pour le réaliser.

TRÉGUIDEL



Novembre 2020

BRÈVE COMMUNALE

En raison de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales, le Conseil municipal se voit dans l'obligation d'annuler le repas des aînés ainsi que l'arbre de Noël des enfants.



Commune de Tréguidel

Le repas des aînés n'aura pas lieu cette année.



En raison de la crise sanitaire, il ne nous est pas possible d'organiser, cette année, le traditionnel repas des aînés.

Mais pour que cette fin d'année se termine sur une note positive, nous aurons le plaisir de distribuer aux personnes, nées avant 1953, un colis que, nous l'espérons, vous apprécierez. Les membres du conseil et du CCAS passeront vous le déposer à votre porte, à partir du 15 décembre, si la situation sanitaire nous le permet. Les personnes, chargées de la distribution, porteront obligatoirement un masque et utiliseront du gel.

Entretien des buses

Suite aux fortes précipitations de ces derniers jours, des quartiers de Tréguidel ont été inondés. Des buses à l'entrée de maisons étaient bouchées favorisant ainsi la montée de l'eau qui n'a pu être évacuée normalement.

Un bouchon peut survenir suite à de fortes pluies. L'eau peut se charger de terre, de sable, de feuilles mortes, etc... Les matières charriées par l'eau finissent par s'accumuler et provoquer des inondations.



L'entretien régulier des entrées et sorties de ponts installés devant les propriétés est fortement recommandé afin d'éviter dans l'avenir le renouvellement de ce genre de désagrément.



Pour que la liste du Père Noël soit prête et complète à temps,

et si vous êtes nouveaux à Tréguidel, pensez à inscrire vos enfants de 0 à 11 ans à la Mairie.



Toujours dans un souci de sécurité, l'arbre de Noël des enfants sera organisé différemment cette année.

La Mairie va envoyer la liste des enfants de Tréguidel au Père Noël.

La distribution des cartes cadeaux reste à définir compte tenu du confinement.



Des chocolats seront offerts aux enfants par le Comité des Fêtes de Tréguidel

L'archivage continue ...



La salle polyvalente est actuellement utilisée pour l'archivage de documents administratifs de la commune..

Toute administration doit notamment convenir avec les Archives de France des durées d'utilité administrative (DUA) des documents et données qu'elle produit. Ces documents, au fil du temps, perdent de leur intérêt quotidien. Pour autant, ils ne doivent jamais être détruits (pour la plupart) mais **archivés** et leur accès au public préservé. L'archivage est réalisé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et devrait se terminer courant novembre 2020

Un conseil municipal devrait avoir lieu en décembre si la situation sanitaire nous le permet.

En raison de la crise sanitaire, horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale jusqu'au 1er décembre 2020 :

Mercredi et Samedi matin de 9h30 à 12h00.

En dehors de ces horaires, la mairie est joignable du mardi au samedi par téléphone ou par mail.



Vos véhicules ne doivent pas rester stationnés en permanence sur la voie publique

S'arrêter ou stationner sur la chaussée est une démarche strictement encadrée afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route.

Déplacement des containers à verre

Le jeudi 5 novembre, les containers de collecte de verre, qui se trouvent actuellement derrière le cimetière, vont être réinstallés à côté du nouvel hangar communal, rue de la Grève St Marc.



La divagation du chien est interdite en France (article L211-23 du Code rural).

Dans chacun de ces cas, le chien est considéré comme errant et peut être récupéré par la fourrière.

Sans parler de la loi, il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque pour lui et pour autrui.

Un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable.

Seuls les chiens en action de chasse ou en garde de troupeaux peuvent s'éloigner de plus de 100 m de leur propriétaire sans être considérés comme en état de divagation.

Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ;
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître ;
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ;
- s'il est abandonné ou errant



C'est une démarche obligatoire que les jeunes Français âgés de **16 ans** doivent effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

- Elle est le préalable à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et permet l'inscription automatique sur les listes électorales.
- Elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour établir un dossier de candidature à un concours ou un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP...)

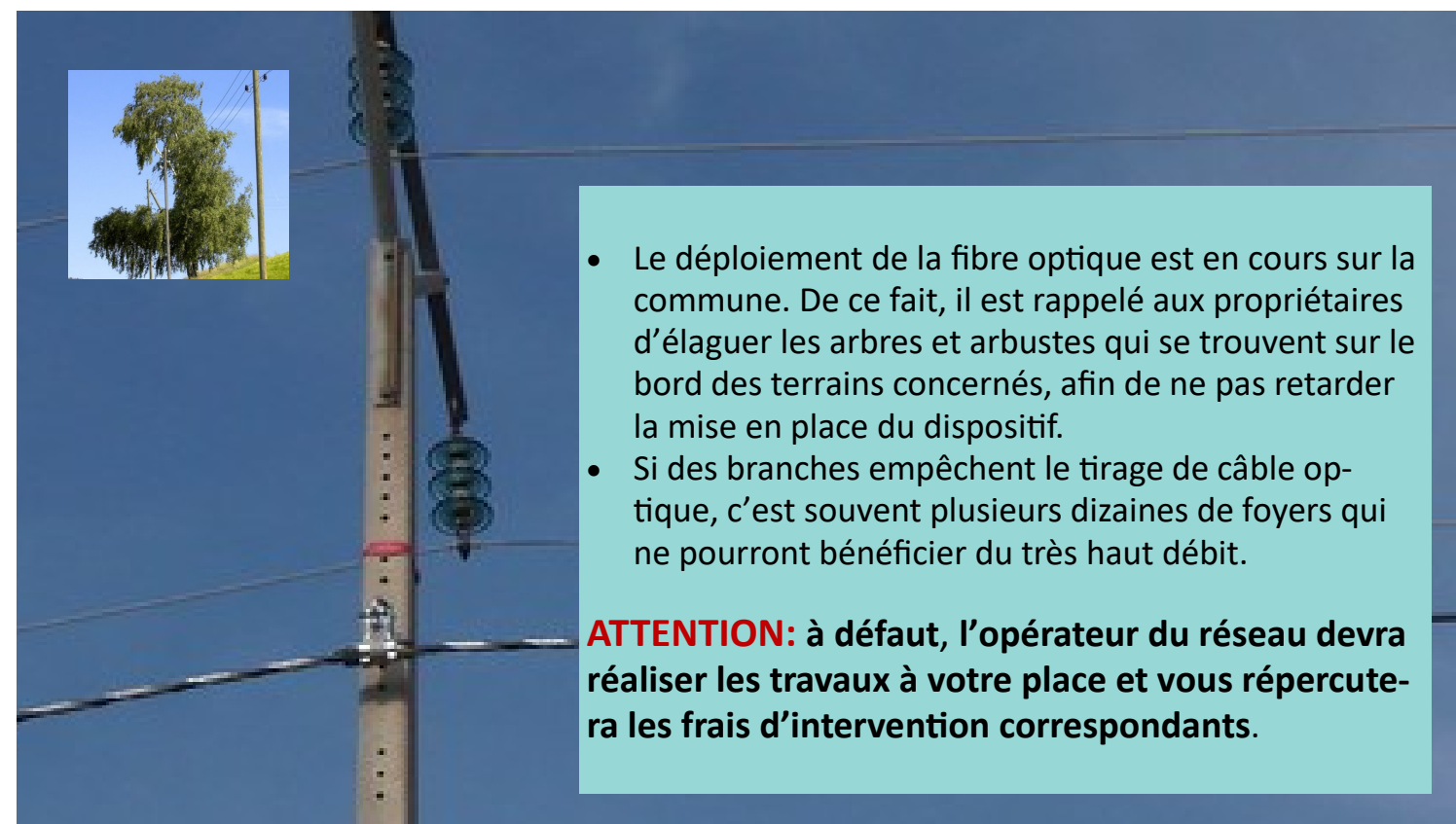
Inscription à la Mairie du domicile : Seul ou accompagné des parents

Documents nécessaires : Carte Nationale d'Identité
Livret de famille des parents.

Vous serez convoqué ultérieurement pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

Élagage obligatoire : arrivée de la fibre



- Le déploiement de la fibre optique est en cours sur la commune. De ce fait, il est rappelé aux propriétaires d'élaguer les arbres et arbustes qui se trouvent sur le bord des terrains concernés, afin de ne pas retarder la mise en place du dispositif.
- Si des branches empêchent le tirage de câble optique, c'est souvent plusieurs dizaines de foyers qui ne pourront bénéficier du très haut débit.

ATTENTION: à défaut, l'opérateur du réseau devra réaliser les travaux à votre place et vous répercute-ra les frais d'intervention correspondants.

Membres désignés pour les différentes commissions communales

Centre Communal d'Action Sociale

Membres élus

Le Maire André GUILLAUME
Marjolaine BLOUIN
Jean-Didier SAINT-JALMES
Catherine HANOT
Katell ROBIN

Membres extérieurs

Sandra LE JANNOU
Stéphanie JOUAN
Geneviève BROCHARD
Mickaël SOUFFLET

Commission Enfance Jeunesse

Le Maire André GUILLAUME
Marjolaine BLOUIN
Fabrice ROLLAND
Valérie HELARY
Mickaël LE CHEVANCE
Katell ROBIN

Commission Finances

Le Maire André GUILLAUME
Mélina BOURSE
Céline FELIN
Valérie HELARY
Béatrice HILLION

Commission Information, Communication

Le Maire André GUILLAUME
Marjolaine BLOUIN
Catherine HANOT
Céline FELIN

Commission Communale des Impôts Directs

Commissaires titulaires

1 Jean-Didier SAINT-JALMES
2 Michel LE VOGUER
3 Catherine HANOT
4 Mélina BOURSE
5 Céline FELIN
6 Jean-François PRIGENT

Commissaires suppléants

1 Marjolaine BLOUIN
2 Fabrice ROLLAND
3 Virginie LACHIVER
4 Mickaël LE CHEVANCE
5 Fabien HERAUX
6 Dominique POULOUIN

Commission Culture et Animation

Le Maire André GUILLAUME
Jean-Didier SAINT-JALMES
Fabrice ROLLAND
Céline FELIN
Virginie LACHIVER

Commission Logement

Le Maire André GUILLAUME
Katell ROBIN
Céline FELIN
Fabrice ROLLAND

Commission Travaux, Voirie et Aménagement

Le Maire André GUILLAUME
Bernard HELARY
Michel LE VOGUER
Mélina BOURSE
Jean-François PRIGENT
Mickaël LE CHEVANCE

Commission Fleurissement Communal et Cadre de Vie

Le Maire André GUILLAUME
Mélina BOURSE
Jean-Didier SAINT-JALMES
Virginie LACHIVER
Bernard HELARY
Béatrice HILLION

Commission Administrative de Révision des Listes Electorales

Conseillère municipale : Katell ROBIN
Délégué de l'administration (Préfet) : Hervé LE FORESTIER
Délégué du TGI : Pierre ROUXEL

Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires :

Le Maire André GUILLAUME
Jean-François PRIGENT
Bernard HELARY
Valérie HELARY

Membres suppléants :

Virginie LACHIVER
Catherine HANOT
Béatrice HILLION

DESIGNATION DES MEMBRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Syndicat Intercommunal de Gendarmerie

Délégué titulaire : Fabrice ROLLAND
Délégué suppléant : Michel LE VOGUER

Syndicat Intercommunal de Voirie de Loursière

Le Maire André GUILLAUME
Bernard HELARY
Michel LE VOGUER
Jean-François PRIGENT
Mickaël LE CHEVANCE

Délégué du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Délégué titulaire : Bernard HELARY
Délégué suppléant : Béatrice HILLION

Correspondant Défense et Sécurité

Correspondant titulaire : Jean-Didier SAINT-JALMES
Correspondant suppléant : Marjolaine BLOUIN